



PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE BROMONT

**SÉANCE SPÉCIALE DU 21 JUIN 2004 À 16 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2004
  
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 JUIN 2004
  
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES MEMBRES SU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 JUIN 2004
  
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 4.1 TOURNOIS DE GOFL W-Y
  
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÉGLEMENT**
  - 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÉGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC DEUX PARTIES DU LOT 325-80 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES
  - 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU

RÈGLEMENT NUMÉRO 891–2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC DEUX PARTIES DU LOT 325-80 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES »

- 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE NUMÉRO 1.1.5 DU LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 873–2003 AFIN D'Y AJOUTER LA TARIFICATION POUR LES CONFIRMATIONS DE TAXES
- 5.4 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 873–03–2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE NUMÉRO 1.1.5 DU LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 873–2003 AFIN D'Y AJOUTER LA TARIFICATION POUR LES CONFIRMATIONS DE TAXES »
- 5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ANNULANT L'ARTICLE NUMÉRO 8 DU RÈGLEMENT D'IMPOSITION NUMÉRO 874–2003 CONCERNANT LES IMMEUBLES NON IMPOSABLES
- 5.6 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 874–02–2004 « RÈGLEMENT ANNULANT L'ARTICLE NUMÉRO 8 DU RÈGLEMENT D'IMPOSITION NUMÉRO 874–2003 CONCERNANT LES IMMEUBLES NON IMPOSABLES »

## **6. RÈGLEMENTS**

- 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 890–2004 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT MILLE DOLLARS (448 000) » AFIN DE :
- A) AMÉNAGER UN TUNNEL SOUS LA BRETELLE SUD DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS-DE-L'EST DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA ROUTE VERTE (248 000 \$)
- B) AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES RELATIVES AU PROJET DOMICILIAIRE DU CARRÉ DES PINS (200 000 \$) »

## **7. AFFAIRES COURANTES**

### **7.1 TRÉSORERIE**

- 7.1.1 AUTORISATION DE SIGNATURE LORS DE TRANSFERTS

## D'ARGENT ENTRE LES COMPTES DE BANQUE

7.1.2 SIGNATURE DES CHÈQUES EN L'ABSENCE DE LA TRÉSORIÈRE

7.1.3 EMPRUNT TEMPORAIRE D'UNE SOMME DE NEUF CENT VINGT-CINQ MILLE DEUX CENTS DOLLARS (925 200 \$) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 887-2004 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE POLICE

## **7.2 TRAVAUX PUBLICS**

7.2.1 MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY RELATIVEMENT À L'ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM

7.2.2 LES VERSANTS DE BROMONT : ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

7.2.3 LES VERSANTS BROMONT : ENTENTE CADRE

7.2.4 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À UNE NOUVELLE RUE DANS LE SECTEUR DE LA VALLÉE DES SOURCES

7.2.5 DORCHESTER EN HAUT : CHANGEMENT DE TITULAIRE

7.2.6 DEMANDE D'INSTALLATION DE DEUX PASSAGES PIÉTONNIERS, RUE SHEFFORD

## **7.3 URBANISME**

## **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

## **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

7.5.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET C. L. M. GOLF ENR.

7.5.2 FÊTE NATIONALE

7.5.3 BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LES ATELIERS DE CRÉATIVITÉ GENEVIÈVE CHAREST

## **7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

7.7.1 OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1356, CADASTRE

## DE BROMONT (PARCOURS DU VIEUX VILLAGE)

- 7.7.2 ACHAT DU LOT 1370-1, CADASTRE OFFICIEL DE BROMONT, DE LA COMPAGNIE 9126-6650 QUÉBEC INC., SITUÉ SUR LA RUE DE JOLIETTE

## 8. **DIVERS**

- 8.2 NOMS DONNÉS AUX RUES DU PROJET COMMERCIAL « LE CARREFOUR CHAMPÊTRE »

## 9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

## 10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 10.1 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-06-239 ADOPTÉE LE 7 JUIN 2004 PAR LE CONSEIL DE LA VILLE DE LAC BROME ET INTITULÉ « SCHÉMA DE RISQUE : ENTENTE AVEC LES VILLES DE SUTTON, COWANVILLE, BROMONT
- 10.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 JUIN 2004
- 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR PIERRE VINET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GRANBY/BROMONT RELATIVE À LA RISTOURNE DE LA VILLE DE BROMONT
- 10.4 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE FAITE PAR LES ENTREPRISES DE CONSEILLERS FENGHUA LTÉE (HÔTEL LE MENHIR)

## 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.